



Les midis de l'entreprise

Les bonnes pratiques en matière de clauses de non-concurrence

Invitation

MARDI
18 sept. 2018

12h15 Accueil
12h30 Conférence
13h Déjeuner-buffet

Nous avons le plaisir de vous inviter au prochain **midi de l'entreprise**, qui se déroulera dans l'auditorium d'Arendt House le mardi 18 septembre 2018 sur le thème : **Les bonnes pratiques en matière de clauses de non-concurrence**.

L'objectif de ce midi de l'entreprise est de permettre aux participants d'identifier à la fois :

- les clauses de non-concurrence avec des entreprises tierces qui peuvent être interdites en vertu du droit de la concurrence (notamment lors d'une acquisition d'une entreprise, de la création d'une entreprise commune, d'un accord de coopération ou de partenariat ou d'un contrat d'approvisionnement ou de distribution) mais aussi,
- les écueils à éviter lorsqu'ils conviennent d'une clause de non-concurrence dans le cadre des relations de travail (élaboration, mise en oeuvre et conséquences post-contractuelles).

[Ajouter au calendrier_](#)

[INSCRIVEZ-VOUS_](#)

OÙ?

Arendt house

41A, Avenue JF Kennedy
L-2082 Luxembourg
LUXEMBOURG

La conférence sera donnée par **Thomas Evans**, Senior Associate, EU & Competition Law Practice et **Gaëlle Leclerc**, Associate, Employment Law, Pensions & Benefits Practice.

[Google Maps_](#)

Nous espérons vous voir nombreux et nous nous réjouissons de vous accueillir à ce midi de l'entreprise.

Arendt & Medernach

arendt.com

Orateurs



Thomas Evans
Senior Associate
EU & Competition Law
[Découvrir l'orateur_](#)



Gaëlle Leclerc
Associate
Employment Law, Pensions & Benefits
[Découvrir l'oratrice_](#)

